



La Chaux-du-Milieu, novembre 2025

APPARTEMENTS À LOUER

Appartement de 3.5 pièces au 1er étage Sud dans l'immeuble sis Rue du Temple 87. Libre de suite.

Prix : CHF 1'200.- (Loyer CHF 1'000.00 / Charges CHF 200.00)

Pour tous renseignements ou en cas d'intérêt, nous vous invitons à prendre contact avec l'administration communale.

BOUTEILLES DE GAZ

Les petites bouteilles de gaz – même vides – sont considérées comme des déchets spéciaux et doivent impérativement être rapportées chez leur fournisseur ou dans des points de collecte spécifiques.

Ces bouteilles ne doivent JAMAIS être jetées dans les sacs taxés ou avec les encombrants ni avec les déchets recyclables.

MESURES HIVERNALES

L'hiver approche et comme chaque année nous devons faire en sorte que le déneigement de nos routes et parcs puisse être effectué le plus facilement possible. Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner de 4h00 à 6h00 (en cas d'annonce de précipitations) sur les emplacements du domaine public situés :

- Petit parc à l'Est de Chante-Joux
- Devant l'immeuble Rue du Temple 92
- Dans la cour et dans le parc à l'Ouest de Rue du Temple 87
- Dans toute la cour du collège, également pendant les heures d'école
- Dans le petit parc au-dessus de l'épicerie à côté du bâtiment de Swisscom
- Devant Chante-Joux
- Dans le parc du Vieux-Puits

Le stationnement de véhicule est autorisé le long de la route qui mène au Temple, exceptés les dix premières cases direction Nord.

Nous vous conseillons également de jalonner vos terrains privés et de veiller à ce que les branches d'arbres n'empiètent pas sur la route communale pour faciliter le passage du chasse-neige.

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous prions chaque propriétaire ou locataire de veiller à ce que les bornes d'hydrantes situées sur son terrain ou à proximité soient libres de neige, afin de permettre si nécessaire une intervention rapide des pompiers.

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX CITOYENS

Chaque année, il est de tradition d'inviter les nouveaux citoyens à la soirée du théâtre organisée par la Société de Jeunesse qui a lieu le 6 décembre 2025.

Un représentant du Conseil communal prendra la parole pour adresser quelques mots en leur faveur et leur remettra des documents utiles pour leur vie d'adulte.

CHIENS ET CHEVAUX SUR LES PISTES DE SKI DE FONDS ET DE RAQUETTES

Nous profitons également de vous rappeler que les chiens et les chevaux sont interdits sur les pistes de ski de fonds. En revanche, les chiens sont autorisés sur les pistes de raquettes.

Nous vous demandons de ramasser les déjections de vos compagnons et de déposer les sachets dans les poubelles prévues à cet effet.

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Nous nous informons que le ramassage des sapins de Noël aura lieu le :

Samedi 3 janvier 2026, le matin

Nous vous invitons à déposer votre sapin le soir précédent ou tôt le matin ce jour-là aux lieux de collecte des déchets ménagers (containers ou molok).

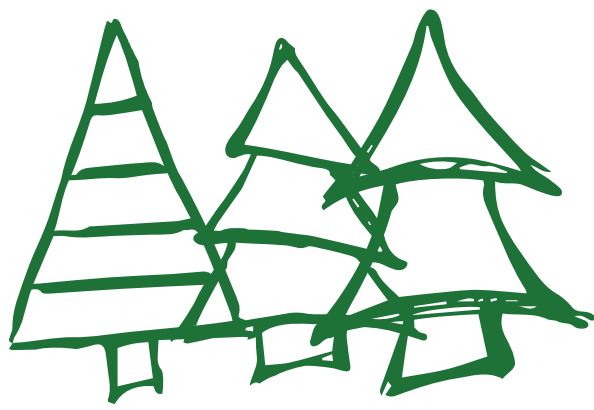
FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026.

**NOUS VOUS SOUHAITONS UN BEL HIVER, UN JOYEUX NOËL ET
UNE BONNE ANNÉE 2026 !**

**Le Conseil communal et l'administration
communale**





🎄 L'Épicerie des 3 Sapins en fête de l'Avent 🎄

Vendredi 5 décembre dès 17h

Thé & vin chaud 🍷

Petits concerts de la fanfare 🎵

Tirage au sort des PROBON à 18h 🎁



Merci du fond du cœur pour votre fidélité !
Votre soutien fait vivre notre épicerie ❤️

Chaque achat, petit ou grand, fait la différence.

N'hésitez pas à faire vos demandes auprès des employés, que cela soit pour des commandes de viande ou de légumes pour Noël ou des produits qui ne se trouvent pas sur les rayons.

*Un service de livraison ? 🚚
Scannez le QR code et répondez à notre sondage
ou faites vos retours directement à l'épicerie.*

